



Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Règlement no 278-24 remplaçant le règlement no 177 relatif à la prévention incendie

Lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2024, le Conseil a adopté le règlement no 278-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 177 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce onzième jour du mois de novembre 2024.


Marie-Josée Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière